



Indemnites de licenciement

Par **Yane60**, le **10/01/2013 à 17:52**

[fluo]bonjour[/fluo]
contractuelle en CDI , j'ai ete en maladie jusqu'au 1er janvier 2012 ou , arrivee en fin de droits , j'ai ete mise en conges sans solde jusqu'au 1er novembre , date de ma re-integration et licenciee pour fin de contrat au 1er decembre 2012 . Je suis employee a l'hopital de Pontoise depuis le 11 novembre 2001 en qualite d'aide-soignante . Je suis restee tres etonnee en voyant mes indemnites de licenciement : 350 euros !!!!!!! Est-ce normal ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **10/01/2013 à 19:55**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)